



Suivie du SPIP apres la fin de ma liberté conditionnelle

Par **YVES69**, le **24/10/2015** à **04:46**

Bonjour, Ma petite amie ma envoyé en prison par jalousie et j'ai bien morflé!!! Proxénète donc 6 ans DE PLACARD au frais de la Princesse AVEC une interdiction de 5 années d'un département et d'être obligé de travailler ou suivre une formation en plus de payer ma chère victime, un magnifique souvenir!!! Je fais 4 années et deux mois de prison, j'arrive a sortir en liberté conditionnelle avec un job et 20 mois de suivie par le SPIP (je me pointais tout les mois) Tous c'est très bien passé et au bout du 20ème mois le SPIP me dit je vous dis au revoir et en esperant plus jamais l'occasion de vous voir.... c'ETAIT DONC FINI OUF! Mais voila quand mars 2014 SOIT 6 mois après la fin de ma liberté conditionnelle, le SPIP me rappelle tout enfariné pour me dire "je suis désolé, mais il y a une nouvelle LOI qui est passé et comme vous avez une interdiction de département qui est valable encore 3 ans, je dois vous voir environ tous les 6 mois, juste pour voir si vous habitez pas dans ce département. Donc tous les 6 mois le spip m'appelle, voir même tous les 3 mois, controle si je paye ma belle ou si je travail et mon adresse...

POUVEZ-VOUS ME DIRE SI CELA EST BIN CATHOLIQUE???? Pendant ma durée de liberté conditionnelle tout c'est bien passé j'ai tout respecté et est eu une conduite exemplaire? Tout comme maintenant d'ailleurs? Alors je me demande si leur histoire de nouvelle LOI pour me contrôler car il me restait encore 3 ans d'interdiction d'un département, je trouve cela étrange? Je vois le coup que d'ici moins d'un an, je n'aurais plus l'interdiction du département, qu'ils me convoqueront encore jusqu'à que je paye ma partie civile ou alors si je bosse ou suis une formation POURQUOI PAS??? Alors se suivie pour une interdiction de département après la fin de ma période de liberté conditionnelle? D'après vous ils me cherchent des poux dans la tête ou ont tout à fait le droit? merci à tous ET IL ME RESTE ENCORE 11 MOIS avant d'être autorisé de retourner dans le département qu'ils m'ont interdit :-) sur 5 années c'est plus rien!!!!